

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 MAN 027

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale – Service Evénementiel 2023

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT EN RAISON DE LA MANIFESTATION DU
DIMANCHE 13 AOUT 2023**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans les rues de Gravelines afin d'assurer la sécurité lors du rassemblement de voitures de collection du dimanche 13 août 2023.

A R R É T O N S

Article 1 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2023 MAN 018 en date du 21 avril 2023.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur la place Calmette (côté piéton) et sur l'ensemble des places situées sur les voies centrales sur la place Calmette le dimanche 13 août de 8h à 14h.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires, dont la pose incombe au service Evénementiel, seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Les services de police pourront être amenés à prendre les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique. Ils pourront procéder à l'enlèvement des véhicules restés en stationnement sur les emplacements interdits au regard de l'arrêté et dont les dépenses seront à la charge du contrevenant.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

- M. le Premier Adjoint
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
- M. le Commandant de Police Nationale
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale
- M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de GRAVELINES
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES
- M. le Responsable du service Evénementiel

Fait à Gravelines, 01 JUIN 2023

Le Maire,

Bertrand RINGOT

Mise en ligne le : 01 JUIN 2023

